

Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS -34-22-

Séance du 13 septembre 2022

Le mardi 13 septembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 8 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAUX, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Catherine PARENT, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Murielle BERNARD, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON,
Représentés : Alain DRUELLE (Par Emmanuel LASSON)

Douais Agglo – article 8 effacement des réseaux basse tension rue du 11 novembre

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux de la rue du 11 novembre concerne un aménagement qualitatif et l'effacement des réseaux basse tension.

Ces travaux relèvent à la fois de la maîtrise d'ouvrage de la commune de FERIN pour les travaux d'aménagement qualitatif, les travaux d'éclairage public et télécommunications, d'assainissement, et de la maîtrise d'ouvrage de DOUAIS AGGLO pour les travaux d'effacement des réseaux basse tension.

Les parties ont constaté l'utilité de recourir à la délégation de maîtrise d'ouvrage en désignant la commune de FERIN comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux d'effacement des réseaux de basse tension concernés et le montant de la participation financière s'élèvent respectivement à 28 655,03 € H.T. et 11 462 €. Toute évolution du plan de financement fera l'objet d'une actualisation par avenant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation financière de DOUAIS AGGLO et de l'autoriser à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal ;

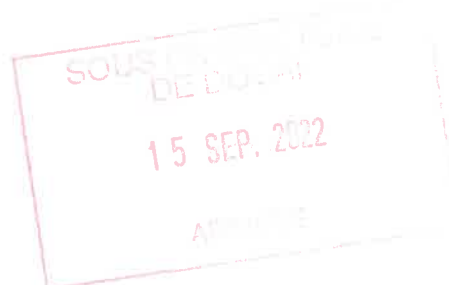
Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

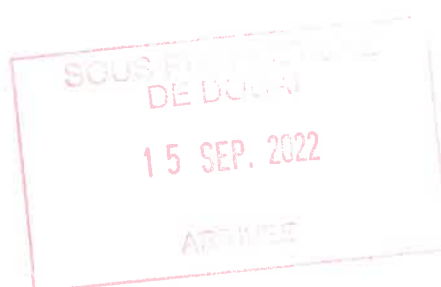
AUTORISE

- Monsieur le Maire à demander cette subvention auprès de Douais Agglo pour l'effacement des réseaux de la rue du 11 novembre ;
- Monsieur le Maire à signer la convention.

Ainsi délibéré,

Le Maire
Michel PEDERENCINO





Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.